

**DELIBERATION N° 2023-13  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE VARENNES-LES-NARCY**

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 15

Date de convocation : 6 avril 2023

**SEANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Commune, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe GRILLOT, M. Damien GAILLETON, M. Philippe PLANCHARD, M. Julien BONETTI  
M. Luc PLANCHARD, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE, M. Pascal BIZOUARNE

Absents excusés : Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE  
M. Loïc LAUBIER donne pouvoir à M. Alain BAUGET  
Mme Christine LEBON donne pouvoir à M. Philippe PLANCHARD

Secrétaire de séance : M. Luc PLANCHARD

Objet : Redevances d'Occupation du Domaine Public 2023

Les redevances du domaine public pouvant être perçues par la commune en 2023, sont les suivantes

EDF	234 €
TELECOM	1409 €

M. le Maire informe que le calcul pour le montant de la redevance GAZ n'est pas encore calculé par le prestataire à la date du conseil mais informe les conseillers que la redevance sera perçue par la commune dès que le montant sera connu.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant les redevances du domaine public.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,  
Alain BAUGET

